

CONVENTION

Entre la Métropole Aix Marseille Provence – Réseau les Bus de l'Etang et la Maison de quartier du Béalet à Berre l'Etang pour l'organisation des actions de prévention

Année 2017

ENTRE

La Métropole Aix Marseille Provence – réseau Les Bus de l'Etang situé Rond Point de la Pierre Plantée, BP 80072, 13742 Vitrolles représenté par Jean Claude GAUDIN, Président en exercice

ET

La Maison de quartier Le Béalet, rue Fernand Léger Bat D, à Berre l'Etang représentée par Madame SALCE Claire, Présidente

Préambule

La Métropole Aix Marseille Provence – Réseau Les Bus de l'Etang en partenariat avec les structures d'animations socio-éducatives, a mis en place un programme de prévention et de promotion du réseau de transport « Les Bus de l'Etang ».

Ce programme se concrétise par :

- **La présence des agents de Prévention – Médiation** à l'intérieur des bus, aux abords des haltes routières. Leurs missions sont d'assister les conducteurs, d'accompagner et d'aider tous les usagers du réseau avec une approche plus spécifique pour les publics jeunes et adolescents.
- **L'organisation et la gestion d'animations par le Service Prévention Médiation** : foot en salle, tournois sportifs... Ces animations sont mises en place par le service Prévention Médiation de la Métropole avec la participation des structures socio-éducatives partenaires et / ou des établissements scolaires associés. L'encadrement et la gestion de ces animations sont assurés par les animateurs référents de chaque structure participante et coordonnés par la responsable du service Prévention Médiation de la Métropole.
- **La participation active aux animations proposées par les structures et / ou les établissements scolaires**. Celles-ci doivent permettre d'effectuer un travail de sensibilisation et de promotion du réseau de transport, de réaliser avec les publics ciblés des actions autour des thèmes de la citoyenneté, du transport public et d'avoir une approche plus spécifique de sensibilisation et de prévention aux phénomènes de prédélinquance et d'incivilités.

Le service Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – réseau les Bus de l'Etang intervient auprès des structures par le biais :

- D'une participation logistique : mise à disposition de bus, attribution de récompenses.

- De la participation des agents de prévention médiation aux animations proposées: tournois sportifs, sorties de proximité...
- De l'intégration des agents de prévention médiation à la structure sur la base de projets définis avec la responsable du service.

NB : Les agents de Prévention Médiation sont pilotés et assistés par les animateurs référents de la structure. Ils ne peuvent en aucun cas apparaître comme des porteurs de projets ou assurer la responsabilité d'un groupe.

Ces actions sous-tendent les objectifs suivants :

- promouvoir le réseau de transport au sein des différents quartiers
- informer et sensibiliser les publics à l'utilisation du transport en commun
- Favoriser la rencontre entre les différents acteurs : conducteurs, contrôleurs, service prévention médiation et les publics adultes, jeunes et enfants
- mettre en place un travail spécifique de prévention avec le public « jeune » permettant de :
 - Créer avec eux des relations privilégiées en favorisant le dialogue afin qu'ils acceptent de respecter les règles de vie existantes sur le réseau
 - Les placer en situation de revalorisation et de responsabilisation par leur implication active à la mise en place des projets.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'organisation, les obligations de chaque partie et le financement des actions de prévention prévues en accord entre le service Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – Réseau les Bus de l'Etang et la structure

Article 2 : Durée

La présente convention prendra effet à partir de sa notification et se terminera le 31 décembre 2017.

Article 3 : Les actions prévues en 2017

Sorties de proximité

La Maison de quartier organise des sorties de proximité autour de thématiques variées (découverte de lieux, visites, forum emploi formation...) avec les familles adhérentes à l'association. Ces animations visent à :

- favoriser l'ouverture culturelle, sociale des participants,
- favoriser la mobilité géographique en favorisant sur chaque sortie l'utilisation du réseau de transport « Les bus de l'Etang »,
- permettre aux familles et aux enfants participant de s'inscrire durablement dans la vie de leur cité et ainsi mieux les accompagner dans leur projet de vie.

Des sorties hors du périmètre du réseau de transport « Les bus de l'Etang » sont organisées par la structure dans le courant de l'année.

Ateliers Santé bien être

La Maison de quartier a développé divers ateliers avec les femmes du quartier « Le Béalet » : couture, alphabétisation, cuisine, sorties de proximité, activités sportives afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Dans le cadre de ces ateliers, le service Prévention Médiation propose d'intervenir auprès de ce public pour les informer et les sensibiliser à l'utilisation du réseau de transport « Les bus de l'Etang ».

Animations adolescents

Certains adolescents résidant dans le quartier « le Béalet » utilisent le réseau de transport « les bus de l'Etang ». Afin de sensibiliser ce public à une utilisation « responsable » du réseau et de la structure, le service Prévention Médiation souhaite mettre en place ponctuellement des ateliers sportifs ou des actions d'animations.

Article 4 : Intervention du Service Prévention Médiation

L'éducateur sportif et/ ou les agents de Prévention Médiation interviennent dans le cadre des animations proposées. Ils assurent l'animation et l'encadrement des actions mises en place ainsi que l'accompagnement des sorties de proximité pour lesquelles l'utilisation du réseau ou la mise à disposition d'un bus a été convenue.

L'éducateur sportif et / ou la responsable du service animent les séances organisées par la structure dans le cadre des actions de prévention et de sensibilisation à l'utilisation du réseau de transport urbain « Les bus de l'Etang ».

L'éducateur sportif anime et encadre l'atelier gym.

Article 5 : Le financement

Le service Prévention Médiation de la Métropole assure :

- L'accès à l'utilisation du réseau « Les Bus de l'Etang » dans le cadre des sorties de proximité
- Le service Prévention Médiation de la Métropole assure la prise en charge financière des transports prévus dans le cadre des sorties de proximité à hauteur de 800 euros. A l'issue d'une consultation, la structure prendra à sa charge le solde de la dépense.
- La mise à disposition des agents de Prévention Médiation et /ou de l'éducateur sportif

Article 5 : Droits et obligations de chaque partie.

La structure s'engage à :

- Mettre en place les projets définis dans la présente convention.
- Assurer la mise à disposition du matériel nécessaire à la réalisation.

Au terme des actions définies dans la présente convention, la structure établira en collaboration avec la responsable du service de Prévention Médiation de la Métropole une évaluation globale de(s) action(s) réalisée(s).

Fait en deux exemplaires originaux

A Vitrolles, le

Le Président
Jean Claude GAUDIN

La Présidente
Claire SALCE